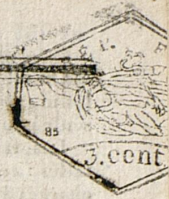


LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Fructidor, an VII.



Prise du mont Saint-Gothard, et de deux mille prisonniers par l'armée d'Helvétie. — Avantages remportés par l'armée d'Italie. — Entrée des troupes républicaines à Acqui. — Détails sur l'insurrection de la Haute-Garonne. — Ordre donné par le ministre de la guerre, pour faire traduire devant un conseil de guerre, le général Foissac-Latour, commandant de Mantoue. — Dénonciation au conseil des 500, contre le directeur Sieyes — Débats à ce sujet.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement et 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois de 50 fr. pour l'année.

ESPAGNE.

Madrid, le 19 thermidor.

La gazette de cette ville contient aujourd'hui un édit royal, qui prouve combien le prince de la Paix conserve de crédit & de faveur. Cet édit, fort long, tout en répétant qu'il confirme les dispositions de Charles III contre les mésalliances, donne cependant la grandesse de la première classe & le droit de porter les armes de la maison de Bourbon, à la femme du prince de la Paix, ainsi qu'au frère & à la sœur de cette princesse.

ITALIE.

Gènes, le 19 thermidor.

Le citoyen Belleville adressa, il y a quatre jours, une note au directoire pour l'inviter à faire escorter par la galère ligurienne deux bâtimens qui doivent porter du grain à Gènes. On s'étonne que depuis le commencement de la guerre il n'y ait jamais eu de bâtimens de guerre français chargés de croiser de Marseille à Livourne pour protéger la navigation & le commerce des Français & des Liguriens. C'est là ce qui a empêché d'approvisionner la Ligurie & exposé l'armée à la plus affreuse disette. Depuis même l'évacuation de la Toscane, depuis qu'il a fallu transporter par mer l'artillerie & tous les effets de campement, depuis que l'armée ne peut avoir que par mer des subsistances, il n'y a pas encore une corvette française pour convoier des bâtimens chargés de bled & pour maintenir libre la communication avec la France. Une foule de petits corsaires interceptent même les felouques qui suivent les côtes & enlèvent les navires dans les rades, & cependant le chemin de la Corniche n'est gueres praticable que pour les mulets, & dans ce moment il est essentiel que les communications soient promptes & faciles. Il y a tout lieu de craindre que l'escadre anglaise ne vienne bloquer Gènes. A quelle extrémité se trouveroit réduit ce malheureux pays, si l'armée française ne rentrait pas dans le Piémont? L'armée française, aussi exposée à la disette que les habitans, ne seroit-elle pas forcée à rentrer en France?

DANEMARCK.

Copenhague, le 19 thermidor.

Paul I^{er}. a fait demander à notre cour une réponse positive, si elle vouloit entrer dans la coalition : en cas de ré-

ponse négative, le ministre russe doit quitter immédiatement la cour; on est même déjà occupé à emballer les effets dans son hôtel. Le prince royal & le ministre Schimmelman sont tous deux absens, & l'on ne peut avoir réponse que sous deux jours.

On attend ici quinze à seize vaisseaux de guerre russes & six anglais, ayant à bord 20,000 hommes. On peut juger de la situation où nous nous trouvons. Si notre cour se déclare pour la neutralité, elle craint de perdre le duché de Holstein & de plus les possessions orientales & occidentales; si, au contraire, elle entre dans la coalition, la perte de notre commerce & de notre navigation est certaine. (Voyez l'art. Paris).

A L L E M A G N E.

Augsbourg, le 25 thermidor.

Aujourd'hui est arrivée la troisième & dernière division de la deuxième colonne de l'armée russe, qui traverse la Souabe. On attend au premier jour la troisième colonne, consistant en artillerie & cavalerie; elle est aussi partagée en trois divisions: la première arrivera le 28.

On écrit de Turin, le 14 thermidor, que le feld-maréchal Suwarow a transporté son quartier-général de Bosco à Acqui. Il s'est mis en personne à la tête de l'armée pour aller à la rencontre du général Joubert, à qui le général Moreau a remis le commandement de l'armée. Celle-ci est postée près de Millesimo, Balestino, Vado & Savonne.

C'est le général Keim qui commande le siège de Coni. Les lettres de Vienne disent qu'on a annoncé, dans la Gallicie, le passage prochain de quinze mille Russes.

On croit que l'empereur ira bientôt à Carlsbade pour y attendre l'impératrice de Russie & l'épouse future de l'archiduc Palatin.

Le bruit qui s'étoit répandu d'un voyage de l'empereur de Russie à Vienne, paroît être dénué de fondement.

Le prince Constantin doit, dit-on, quitter l'armée & se rendre à Trieste.

Le colonel Zach est nommé général-quartier-maître de l'armée d'Italie.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 27 thermidor.

Le corps administratif continue à introduire les articles de la constitution de son ressort. Cette décade, la première chambre a décrété les réglemens pour la nomination & l'organisation constitutionnelle des municipalités respectives de la république. La chambre de la comptabilité nationale est organisée, & a été installée avant-hier.

On est occupé, à la première chambre, à délibérer sur les monnoies. La constitution dit qu'il doit y en avoir une seule pour toute la république.

Les tribunaux des départemens ne sont pas encore installés : ce sont encore les anciennes cours de justice qui sont chargés de l'administration de la justice.

Il a paru une circulaire du ministre de l'intérieur, dont l'objet est de prémunir ses concitoyens contre les séductions de ceux qui travaillent au retour du stathoudérat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Toulouse, le 25 thermidor.

Le 20, le ci-devant comte de Paulo, fit sonner le tocsin à Cintegabelle, où tous les royalistes se réunirent.

Le lendemain 21, l'émigré qui concentre ses forces à son château de Terracuse, se porta sur Calmont à la tête de cinq cents hommes, ayant une pièce de canon de fort calibre.

Paulo, aussi-tôt après son entrée, fit abattre & frappa lui-même les arbres de la liberté, exigea la remise des armes dans une demi-heure, montre en main, sous les peines les plus affreuses; ordonna le pillage, & le patriote Galache fut massacré dans la rue avec la plus horrible férocité.

Chamayon, que les patriotes de Toulouse connoissent, fut arrêté; on lui demanda de crier *vive le roi!* Chamayon répondit *vive la république!* Aussi-tôt il tomba mort, percé de trois coups de fusil. Leblondin, de Mazerès, fut aussi pris & fusillé à l'entrée du pont.

L'Aude nous envoie cinq pièces de canon & des braves. L'Arriège républicain se leve.

Voici la sommation faite à la commune de Calmont.

« Peuple de Calmont, je vous somme au nom du roi de mettre bas les armes sur-le-champ, & alors je vous promets, en son nom, pardon général & protection; sinon, le premier coup de feu tiré sur notre troupe, vous serez tous passés au fil de l'épée, & je fais mettre sur-le-champ le feu aux quatre coins de la ville. Tout le pays jusques à Toulouse est au pouvoir des royalistes; nous avons pris des otages qui nous répondent de votre conduite: ainsi décidez & envoyez-nous votre réponse ».

Ce 20 thermidor, à 4 heures du matin.

Le comte de PAULO, commandant.

Les renseignemens les plus exacts portent à 16,000 hommes l'effectif de l'armée royale dans notre département: ces forces, partagées sur différens points, correspondent ensemble & combinent tous leurs mouvemens. Leur correspondance embrasse tous les départemens limitrophes; par-tout les autorités républicaines se mettent en mesure pour arrêter, dans sa source, ce torrent dévastateur.

Le quartier-général de l'armée royale & catholique est maintenant à Maret: celui du ci-devant comte de Paulo, qui prend la qualité de brigadier des armées du roi, est dans son château, à Nailloux.

Catenat, commandant les royalistes qui ont pénétré à Blagnac, a été tué.

Le citoyen Izos, commandant la colonne du Tara, écrit du quartier-général de Caraman, le 23, à neuf heures du matin, & annonce qu'il est entré dans cette commune après avoir mis les bandes royales en pleine déroute.

L'armée des royalistes, retranchée à l'Isle-Jourdain, étoit commandée par le ci-devant comte de Barbazan & son frere, un des fils du ci-devant marquis du Faget, & le ci-devant comte de Lahage. Un des Barbazan a été tué.

De puissans renforts de Castelnaudary, de Carcassonne, du Gers, de l'Arriège, sont annoncés officiellement, & s'avancent à grands pas au secours de Toulouse; il arrive sur-tout beaucoup de cavalerie.

La colonne du général Aubugeois a reçu de puissans renforts sur sa route. Elle partit de Pibrac, le 24, à quatre heures du matin; à sept heures & demie les éclaireurs rencontrèrent les avant-postes des royalistes, & crièrent: *Qui vive!* On leur répond: *Royaliste Bourbon.* Toute l'armée républicaine arriva à neuf heures: les royalistes sortirent de la ville & se rangerent en bataille. L'avantage fut encore pour les républicains. La ville fut prise d'assaut; on y trouva qu'une petite couleuvre. Les prisonniers doivent arriver aujourd'hui à Toulouse.

Tels sont les résultats sommaires, transmis officiellement par le général Aubugeois.

Bruxelles, le 30 thermidor.

La flotte anglaise, sortie le 26, au soir, de la rade des

Dunes, continue sa route vers le nord-est. Hier matin on a signalé et aperçu au nord d'Ostende, à quelques lieues au large, dix-huit voiles environ, au nombre desquelles on a distingué deux vaisseaux de ligne, & six ou huit bâtimens à trois mâts; le reste étoit de moindre force. D'un autre côté, on a signalé dans le même tems, à l'isle de Cadsand, douze voiles qui sembloient être vaisseaux, frégates et corvettes, & qui faisoient voile pour entrer dans l'embouchure de l'Escaut, entre Flessingao & Breslens.

PARIS, le 3 fructidor.

Une dépêche télégraphique de Strasbourg, du 2 fructidor, adressée par Masséna au ministre de la guerre, annonce que la première division de l'armée d'Helvétie s'est emparée du Mont-Gothard; que deux mille hommes y ont été faits prisonniers, & qu'il attend des nouvelles de la division du Valais.

— On dit que Championnet est entré à Suze; qu'il marche vers Turin avec 36 mille hommes, & que les austro-russes ont évacué Novi.

— Le journal des *Hammes Libres* annonce aujourd'hui que le cit. Legras, directeur du jury, accompagné de la force armée & assisté d'officiers de police & d'huissiers, s'est transporté hier après-midi au domicile du citoyen Vatar, imprimeur & éditeur de ce journal. Le citoyen Legras ayant communiqué l'ordre transmis par le ministre de la justice, de procéder à la perquisition dudit Vatar, de ses presses & papiers, cette recherche a duré trois heures. Vatar étoit absent en ce moment, & le directeur du jury s'est retiré, après avoir réuni les journaux & papiers dont il avoit besoin pour son opération.

» Il est remarquable, ajoute la même feuille, qu'au moment où l'on forçoit l'autorité publique à faire cet outrage solennel à l'un des droits les plus sacrés chez tout peuple libre, on jouoit à notre porte le *Réveil du Peuple*.

» Nul républicain ne nous fera l'injure de penser que nous avons voulu nous dérober, par une lâche fuite, à l'accusation portée contre nous. Nous y répondrons; nous mettons notre gloire à y répondre. Dès que les débats seront ouverts, nous comparoîtrons ».

— Quoiqu'il ne soit arrivé aucune nouvelle officielle de la reddition de Mantoue, le ministre de la guerre a ordonné au général en chef de l'armée d'Italie de faire traduire sur-le-champ devant un conseil de guerre le général Latour-Foissac & tout l'état-major de la place, dans le cas où cette nouvelle seroit malheureusement véritable.

— Le général Brune, dans ses dépêches du 29 thermidor, garde le plus profond silence sur la flotte anglaise. Il paroît qu'elle n'avoit pas encore été signalée dans les parages de la Hollande.

— Plusieurs lettres de Hambourg & de la Haye, adressées à des maisons de commerce, annonçoient ces jours-ci que la cour de Copenhague ovoit été forcée, par la présence des forces russes & anglaises, de se réunir à la coalition. Des nouvelles de Copenhague même, d'une date postérieure, allument formellement ces bruits & disent que la cour a répondu avec fermeté aux instances comme aux menaces.

— Le général Schawembourg est retourné à Strasbourg après avoir donné sur sa conduite les éclaircissemens qu'on lui a demandés. Il ne servira plus à l'armée d'Helvétie; le directoire lui réserve une autre destination.

— Le général Pennemarek-Mainville, qui a long-tems servi dans l'Inde d'une manière distinguée, commandant dans la 11^e. division militaire, la subdivision de la Gironde

— Le
Paris par
côtés, on
tentative
command
est déjà
il, de po
— Cin
vieilles t
d'Italie.
— D'a
le direct
trale, qui
des otage
provoqué
— Il p
brée le 5
l'Auxerie
Claude. C
de cet inc

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le c
que la v
venons de

— Les
lieu à Tou
morts à 1
fusils; ils

— Il n'
le gouver
la reine e
prince sig
son propri

— Le général de division Vandamme vient de partir de Paris par ordre du ministre de la guerre. Il se rend sur les côtes, où il doit organiser les moyens de défense en cas de tentatives de la part de l'ennemi. Il est aussi destiné au commandement de l'avant-garde de l'armée du Rhin, où il s'est déjà distingué. Son départ précipité l'a empêché, écrit-il, de poursuivre ses dénonciateurs.

— Cinquante mille conscrits & 20 mille hommes de vieilles troupes sont, assure-t-on, en route vers l'armée d'Italie.

— D'après la demande de tous les députés du Pas-de-Calais, le directoire va annuler un arrêté de l'administration centrale, qui applique à la commune de Saint-Omer, la mesure des étages. Robert Crachet, Guillard & Defray qui avoient provoqués cette injuste vexation, vont être remplacés.

— Il y a un projet de programme d'une solennité qui sera célébrée le 5 fructidor, dans l'ancienne église Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'occasion du désastre de la ville de Saint-Claude. On fera une quête pour les malheureuses victimes de cet incendie.

— Le commissaire central du département du Tarn écrit que la ville d'Alby est menacée par quatre mille insurgés venus de l'extrémité du département de l'Aveyron.

— Les différens rapports arrivés sur les affaires qui ont eu lieu à Toulouse & dans les environs portent le nombre des morts à 17 cents hommes. Les insurgés n'avoient point de fusils; ils étoient armés d'instrumens aratoires.

— Il n'y a point, à proprement parler, d'innovation dans le gouvernement de Li-bonne : depuis quatre ou cinq ans, la reine est incapable de gouverner & même de signer; le prince signoit au nom de sa mère, & va seulement signer en son propre nom.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Au quartier-général de Capriata-sur-l'Orba, le 26 thermidor an 7.

Extrait d'une lettre du général Suchet, chef de l'état-major-général de l'armée d'Italie au ministre de la guerre.

Je me hâte de vous apprendre que le général en chef vient, en trois jours, de rassembler l'aile gauche de l'armée qui s'étendoit jusqu'au-delà de Milesimo, & de la porter à Capriata.

Un corps de 8 à 10 mille hommes, commandé par le général Bellegarde, occupoit les positions avantageuses de Rezzo & de Bristagna. Les Français ont passé la Bormida devant ce corps formidable, quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'à la ceinture, & l'ont chassé devant eux sur tous les points. Nous sommes entrés à Acqui, après avoir fait 150 prisonniers. Aujourd'hui encore l'ennemi a été poussé à Castel-di-Fero; il a perdu près de 30 dragons de Keswer.

Le jeune Maillard, aide-de-camp du général Riehepanse & capitaine au 1^{er} régiment de chasseurs, a été blessé en chargeant l'ennemi.

Le soldat revient de cette torpeur où l'avoient plongé quelques revers, bien faits pour l'étonner. Ses dispositions sont excellentes, & la belle ardeur qu'il manifeste est sans doute un présage du retour prochain de la victoire sous les drapeaux de la république. *Signé, SUCHET.*

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 3 fructidor.

Les juges du département de la Lozère réclament le paiement de leur traitement. — Renvoyé au directoire.

Au nom d'une commission spéciale, Jean Debry fait un rapport sur un message du directoire concernant la veuve Roberjot, & propose, en conséquence de la loi du 22 floréal, d'autoriser le directoire à faire à la veuve Roberjot, à titre de propriété incommutable, l'abandon de la maison de l'émigré Castellane, situé rue du Bac, n^o 224. — Adopté.

Castagnet donne lecture au conseil d'une lettre des administrateurs du Tarn concernant les troubles de ce département. A la première nouvelle de la révolte royaliste de la Haute-Garonne, le département du Tarn s'est empressé d'envoyer à son secours un renfort d'environ quatre mille hommes : ils ont attaqué l'ennemi à Puy-Laurent, l'ont repoussé, en ont tué plusieurs, & ont fait plusieurs prisonniers. Le lendemain il y eut encore une autre affaire plus sérieuse; les rebelles eurent environ cinquante hommes tués, & on leur fit un grand nombre de prisonniers; & sans la nuit qui survint, ils eurent tous été détruits. Le dévouement des citoyens du Tarn a contribué à arrêter l'explosion terrible qui alloit faire de la France entière une Vendée, & engloutir la république. Nous sommes depuis trois jours sur un volcan, nos dangers ne sont pas encore passés, mais nos forces & notre courage sont plus grands encore. Nous avons dernièrement arrêté douze jeunes gens qui nous avoient été désignés comme faisant partie du rassemblement qui devoit nous attaquer. — Impression.

Cambre (de l'Aveyron) instruit le conseil que les conscrits de ce département ont manifesté le désir de voler au secours des patriotes de la Haute-Garonne. — Impression.

Un secrétaire lit un message du directoire ainsi conçu :

« Citoyens représentans, par son message du 1^{er} de ce mois, le directoire exécutif vous a annoncé que le 27 thermidor l'armée d'Helvétie avoit attaqué & battu Penemi, lui avoit pris 1500 hommes, 12 pièces de canon & deux drapeaux. Le directoire a été informé hier que la perte de l'ennemi en morts et prisonniers s'élevoit à 3000 hommes, parmi lesquels on compte un colonel, deux majors, et 30 officiers; les caissons et les bagages ont été enlevés.

« Le directoire vous informe aujourd'hui qu'une division de l'armée poursuivant sa marche, s'est emparée du mont Saint-Gothard et a fait à l'ennemi 2000 prisonniers. »

Tous les membres se levèrent en criant : *Vive la république!*

Au nom d'une commission spéciale, Leborgne fait un rapport sur les armemens en course, qui lui paroissent devoir composer la marine auxiliaire de celle de la république : placée avantageusement sur les deux mers, maîtresse de riches possessions dans les deux Indes; c'est par la marine qu'elle peut faire fructifier les produits de son commerce et de son industrie. Après être entré dans quelques développemens sur cette matière, le conseil ordonne l'impression du rapport et du projet.

Le président annonce une adresse, dont l'importance exige que le conseil en prenne connoissance; elle est ainsi conçue :

« Les républicains soussignés vous invitent, citoyens représentans, à vérifier si le citoyen Sieyes a siégé au corps législatif jusqu'au 30 floréal an 6, & si sa nomination de membre du directoire a eu lieu dans la séance du 27 floréal an 7. Si ces faits & les dates que nous vous annonçons sont exacts, la nomination du citoyen Sieyes au directoire est une violation de l'article 136 de la constitution : vous avez juré de la maintenir, & vous ne serez pas parjures; vous ne pouvez avoir deux poids & deux mesures : vous avez appliqué cet article de la constitution au citoyen

Treillard ; si le citoyen Sieyes est dans le même cas, vous lui rendrez la même justice ».

L'ordre du jour, crie-t-on de toute part.

Le secrétaire lit les noms des signataires, parmi lesquels sont ceux de Fournier, Duval, Legrenai, Noël, Boulard, Buzin, &c.

Bertraud (du Calvados). — J'applaudirois à la sollicitude des républicains sur la conservation de la constitution de l'an 3 ; l'art. 177 leur en fait un devoir ; mais croyez-vous que l'adresse qui vient de vous être lue soit un effet de leur sincère attachement à la constitution ?

Quelques voix : Oui. Non, non, s'écrie la majorité du conseil ; croyez vous qu'ils desirerent entourer véritablement le directoire de la confiance dont il a tant besoin ? Non, certes, je ne vois ici que le système de désorganisation pour faire disparaître tous les moyens de défendre la liberté. Après avoir divisé la représentation nationale, avili le directoire, on voudroit jeter de l'inquiétude dans l'esprit de ses membres, en essayant de les dégoûter de leurs pénibles fonctions, pour les forcer de donner leur démission.

On vient d'élever des doutes sur la légalité de la nomination d'un directeur qui, par son acceptation, a sauvé la république ; & des journaux se permettent de rappeler des qualifications qui réveillent les haines & les dissensions : je ne cherche pas à flatter les hommes, mais Sieyes est dénoncé par les royalistes seuls, & les propositions démagogiques des uns, les poignards & les assassinats des autres sont tous dirigés vers le même but. Mais la dénonciation repose sur des faits faux ; c'est le 19 floréal, an 6, que Sieyes a été nommé à l'ambassade de Berlin ; le 26, il a donné sa démission ; & le 27 floréal an 7, il a été nommé au directoire : la constitution n'a donc pas été violée, & sa nomination est inattaquable. Vous allez apprendre aujourd'hui aux agens de l'étranger que vous n'êtes pas disposés à déconsidérer le directoire aux yeux de la nation. Le directoire & le corps législatif sont en permanence contre toutes les factions, & notre union sera le bouclier contre lequel viendront se briser tous les traits de ses ennemis.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Bertrand à six exemplaires.

La question préalable sur l'adresse, s'écrie-t-on.

Texier-Olivier réclame simplement l'ordre du jour, parce que la question préalable sembleroit indiquer qu'il y a eu quelque délibération.

La question préalable, crie-t-on de nouveau ; elle est mise aux voix & adoptée.

Au nom de la commission pour le service de l'an 8, Arnould fait d'abord prendre deux arrêtés ; le premier porte, que jusqu'à ce que le service de l'an 8 soit assuré, tous les objets de finance seront au petit & au grand ordre du jour. Le second ajourne à sextidi la discussion des banques particulières.

Le même rapporteur fait ensuite résoudre, que les dépenses de l'an 8, tant ordinaires qu'extraordinaires, seront fixées à 600 millions.

Malès propose qu'il soit demandé au directoire des renseignements sur les recettes de l'an 7.

Cette proposition est rejetée.

Arnould fait adopter les divers articles de son projet.

Poulain-Grandpré lit la rédaction définitive de la résolution sur l'organisation de l'emprunt.

Luminais fait un rapport sur le message du directoire qui proposoit d'appliquer à certains cantons la loi du 2 messidor. Il observe que plusieurs des cantons cités par le message n'existent pas : en conséquence, il propose de faire un message au directoire pour l'inviter à rectifier ces erreurs.

Berlier fait ensuite un rapport sur le message du directoire tendant à faire juger, par des conseils de guerre, les prévenus d'embauchage & d'espionnage. Il présente un projet qui porte en principe, que le directoire est autorisé à établir un conseil de guerre, indépendant de celui de la division militaire, dans les départemens, dont une ou plusieurs communes seroient déclarées en état de siège, & auxquels la loi du 24 messidor seroit appliquée : ce conseil jugeroit les délits dont la connoissance est réservée aux commissions militaires. — Impression & ajournement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 3 fructidor.

Sur le rapport de Regnier, le conseil approuve la résolution qui applique au département de la Haute-Garonne la loi du 24 messidor sur la repression du brigandage.

Jousselin fait part au conseil qu'il a été arrêté à la barrière du Mont-Parnasse par deux individus se disant commissaires civils, lesquels l'ont fait conduire par deux fusiliers chez le commissaire de police, malgré qu'il ait dit qu'il étoit député, & qu'il ait représenté la médaille qui attestoit son caractère.

Après quelques débats, le conseil ordonne que le directoire sera instruit de ce fait, afin de donner des ordres pour qu'une pareille atteinte à la représentation nationale ne se renouvelle plus.

On reprend la discussion sur la résolution qui défend aux fonctionnaires publics de s'intéresser dans les fournitures.

Lahay & Cavailhon défendent la résolution ; Lejourdan & Sédiller la combattent comme contraire aux principes, imposant aux fonctionnaires des privations que n'éprouveroient pas les autres citoyens, & comme pouvant exposer la fourniture des armées dans le moment actuel, en rompant tous les traités qui auroient été faits à cet égard par des fonctionnaires publics.

La résolution est rejetée.

Sur le rapport de Cretet, le conseil approuve une résolution du 29 thermidor, qui accorde un supplément de crédit de trente millions au ministre de la guerre, sur tous les fonds affectés au service de l'an 7.

Le même rapporteur fait rejeter une résolution de la même date, qui ouvre un crédit de trente millions au ministre de la guerre sur les premières valeurs de l'emprunt de 100 millions, attendu qu'en accordant au seul ministère de la guerre les premiers trente millions qui rentreroient de l'impôt, elle empêcheroit les autres ministères de prendre sur ces premiers rentrées les sommes qui leur seront nécessaires.

Bourse du 3 fructidor.

Rente provisoire, 0 fr. 00 c. — Tiers consol., 8 francs. — Bons $\frac{3}{5}$, 64 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 59 fr. 50 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS